

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 39/016/2006 (Public)

Bulletin n° : 282

ÉFAI

1^{er} novembre 2006

Thaïlande. Le gouvernement doit assurer sans délai la protection d'Angkhana Neelapaijit

Extrêmement préoccupée par la sécurité d'Angkhana Neelapaijit, défenseure des droits humains, et de sa famille, Amnesty International demande au gouvernement royal thaïlandais de leur accorder sans délai une protection appropriée. Khun Angkhana est l'épouse de Somchai Neelaipaijit, avocat musulman spécialisé dans la défense des droits humains dont on est sans nouvelles depuis sa disparition forcée en mars 2004. Il assurait la défense de clients musulmans dans le sud de la Thaïlande, dont plusieurs auraient été torturés en garde à vue.

Selon des articles parus dans la presse thaïlandaise ce 1^{er} novembre 2006, le général Sonthi Boonyaratkalin, qui préside le Conseil pour la sécurité nationale (composé de plusieurs responsables du coup d'État du 19 septembre 2006 occupant un poste important au sein du gouvernement provisoire), a déclaré avoir été informé qu'un proche collaborateur de l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra aurait été impliqué dans la « disparition » de Somchai.

Khun Angkhana et sa famille ayant été menacés de mort à chaque nouvelle évolution de l'affaire Somchai, Amnesty International est une nouvelle fois préoccupée par leur sécurité. Depuis la disparition forcée de son mari, Khun Angkhana s'efforce d'aider les victimes de violence à obtenir justice, notamment dans le sud du pays à majorité musulmane. Elle s'emploie aussi activement à obtenir que le gouvernement élucide l'affaire Khun Somchai et traduise les responsables présumés en justice. Amnesty International est d'autant plus inquiète pour sa sécurité et celle de sa famille que la Thaïlande ne bénéficie pas d'un programme de protection des témoins efficace.

Cinq policiers ont été arrêtés et jugés dans le cadre de la « disparition » de Somchai. En janvier 2006, l'un d'entre eux a été reconnu coupable de l'avoir contraint à monter dans son véhicule et condamné à trois ans d'emprisonnement. Libéré sous caution, il aurait repris ses fonctions.

L'enquête policière n'a absolument pas permis de déterminer ce qu'il est advenu de Somchai après sa « disparition » le 12 mars 2004. Les investigations menées ultérieurement par le département des enquêtes spéciales du ministère de la Justice n'ont pas été plus concluantes. Pourtant, à la suite du jugement rendu en janvier 2006, le Premier ministre de l'époque, Thaksin, avait publiquement affirmé avoir été informé de la mort de Somchai, ajoutant que de nouvelles interpellations étaient prévues et que le département des enquêtes spéciales devait rendre ses conclusions d'ici un mois. À ce jour, cette enquête n'a toujours pas fait toute la lumière sur la disparition forcée de Somchai.